

## INTÉGRATION

# Un nouveau challenge pour Jean-Pierre Buyle

L'avocat et son équipe spécialisée en droit bancaire et financier ont rejoint le cabinet Monard Law. SÉBASTIEN BURON

“Un défi excitant!” Voilà comment Jean-Pierre Buyle, 68 ans et plus de 40 ans de barreau, voit le nouveau chapitre qui s'ouvre pour lui sur le plan professionnel. Près de 10 ans après avoir fondé son propre cabinet (Buyle Legal), l'avocat a quitté ses bureaux situés à deux pas du bois de la Cambre pour s'installer au numéro 270 de l'avenue de Tervueren (dans l'ancien immeuble Monsanto), non loin des étangs Mellaerts, toujours à Bruxelles.

L'ancien bâtonnier de Bruxelles et son équipe spécialisée en droit bancaire et financier, dont son associé André-Pierre André-Dumont et Laurent Cloquet, font partie depuis quelques jours du cabinet néerlandophone Monard Law, une structure qui abrite environ 130 avocats répartis sur cinq sites en Belgique (Bruxelles, Anvers, Hasselt, Gand et Lommel), et qui s'appelle désormais Monard Law joined by Buyle, trouvant ainsi dans le rapprochement “une complémentarité tant sur le plan de sa culture à la fois francophone et néerlan-



BELGAINMAGE

dophone que dans les matières traitées et l'expertise”, se réjouit Jean-Pierre Buyle.

## Plusieurs raisons

Pourquoi ce changement de cap? Plusieurs éléments ont joué, nous explique Jean-Pierre Buyle. D'abord les locaux qu'occupait Buyle Legal sur l'avenue Louise, dépassés sur le plan de la durabilité. “Il y avait de l'amiante dans le bâtiment et il n'était plus du tout adapté aux nouvelles technologies en matière de chauffage et d'air conditionné.” Ensuite, il y a eu les décès inopinés de deux associés

de poids la même année (Daniël Van der Mosen et Françoise Balon). Ce fut “très dur”, nous confie-t-il. La crise sanitaire a également bouleversé beaucoup de choses. “Les méthodes de travail ont changé, chez nous et chez les clients, notamment dans les banques. Le télétravail s'est généralisé. Tout se fait à distance via Teams, etc. Ce qui fait que nos quatre grandes salles de réunion n'étaient quasiment plus utilisées.”

## Clients plus exigeants

A ces éléments s'ajoute surtout une tendance de fond qui bouscule la profession d'avocat. “Les clients sont devenus encore plus exigeants que par le passé, reprend Jean-Pierre Buyle. C'est notamment le cas pour les banques. A cause du poids réglementaire, les demandes se sont accrues. Elles deviennent aussi de plus en plus diversifiées en termes de compétences juridiques, allant du droit fiscal au droit du travail en passant par la protection de la vie privée, l'immobilier, le délit d'initié, la protection du consommateur, la lutte contre le blanchiment d'argent ou encore la réglementation concernant l'embargo financier et le gel des avoirs.”

En outre, ajoute-t-il, “les banques sont de plus en plus exigeantes avec leurs fournisseurs en matière de respect des normes ESG et de technologie informatique, par exemple en termes de partage de données ou de confidentialité”. Voilà toutes les raisons qui ont convaincu l'avocat et son équipe de rejoindre “une structure belgo-belge plus adaptée aux nouveaux défis de la profession bousculée par le covid et le contexte réglementaire de plus en plus prégnant, imposant une organisation plus scrupuleuse qu'avant”, conclut-il. **t**

### ↑ JEAN-PIERRE BUYLE

“Les clients sont devenus encore plus exigeants que par le passé. Notamment les banques.”